BIAC
MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

NOTE DE SERVICE N° 331 /DGD/DU 30 DEC 2015

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : annulation de pouvoir
en douane

Réf. : *BM/KFR/N°89.020*

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, Monsieur **ADOU Koffi Emmanuel** ne fait plus partie de l'effectif de la société BOLLORE AFRICA LOGISTICS-CI.

De ce fait, cette personne n'est plus habilitée à représenter ladite société auprès de l'Administration des Douanes.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général

Col. Maj. ISSA COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National